

TRAITEMENT COVID-19

et les non assurés

Ce que vous devez savoir!

LES VACCINS COVID-19 SONT GRATUITS POUR TOUT LE MONDE

peu importe l'assurance ou le statut d'immigration



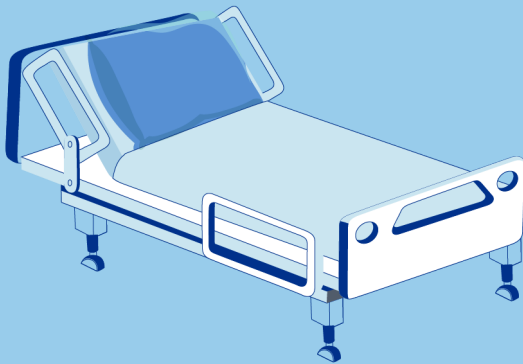
Si vous n'êtes pas assuré et diagnostiqué de la COVID-19,,

VOTRE TRAITEMENT DE LA COVID-19 ET D'AUTRES PROBLÈMES RÉSULTANT DE LA COVID-19 SONT GRATUITS

grâce à l'American Rescue Plan (ARP)

Si vous n'êtes pas assuré et avez reçu un traitement de la COVID-19 n'importe quand après le 4 février 2020, **vos traitement est couvert avec effet rétroactif et est gratuit**

Si vous bénéficiez d'un autre régime d'avantages sociaux (comme le planning familial Medicaid), vous êtes également éligible pour le traitement gratuit de la COVID-19 et d'autres problèmes résultant de la COVID-19



LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ DOIVENT VOUS REMBOURSER TOUTE SOMME QUE VOUS AVEZ PAYÉE POUR LE TRAITEMENT DE LA COVID-19

Les fournisseurs de soins de santé peuvent présenter une demande de remboursement www.hrsa.gov/coviduninsuredclaim

Si vous avez été mis sous l'effet d'une procédure de recouvrement pour une facture médicale impayée liée au fait d'avoir contracté la COVID-19 en premier lieu

parlez avec quelqu'un au service de facturation où votre facture a été générée et faites-lui savoir que vous pensez que **vos traitement est désormais couvert grâce à l'American Rescue Plan**

Si vous rencontrez d'autres problèmes avec la procédure de recouvrement, veuillez appeler la ligne gratuite d'assistance de l'Aide Légale de Caroline du Nord : 1-866-219-LANC



Si l'un de vos proches est décédé de la COVID-19 après le 20 janvier 2020,

FEMA OFFRE UNE ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR COUVRIR LES FRAIS DE FUNÉRAILLES

Pour vérifier si vous remplissez les conditions, veuillez téléphoner au 844-684-6333, du lundi au vendredi de 9h. à 21h.